SÉNATORIALES

Belkhadem verrouille le jeu

Dans une directive portant le n°12 et dont nous avons obtenu une copie, adressée aux délégués, aux responsables des mouhafadate et aux présidents des commissions transitoires, Abdelaziz Belkhadem fixe la date butoir des primaires au 26 novembre prochain.

C'est sans doute pour freiner la pratique de la «chkara», qui avait caractérisé les législatives, que le SG de l'instance exécutive du FLN verrouille le jeu en imposant des critères draconiens aux candidats aux prochaines sénatoriales. Sans oublier que de cette manière, il reste le maître à bord puisqu'il garde un total contrôle de la situation.

Il faut dire que depuis quelques mois, le parti prête le flanc à des attaques multiples en faisant face à une campagne sans précédent qui cible des membres de la direction et une scission qui dure depuis pratiquement deux ans avec la naissance de la cellule de crise dont les animateurs menacent de court-circuiter le prochain rendez-vous organique par l'organisation d'un congrès parallèle.

La directive semble baliser le terrain et on a d'ores et déjà un aperçu de la prochaine bataille que compte mener le parti qui n'exclut pas l'éventualité de contracter des alliances avec des partenaires politiques aux idéologies diamétralement opposées à la ligne du FLN.

Dans ce document, on retrouve une certaine détermination à ne négliger aucun détail pour réussir l'opération électorale comme si l'avenir «officiel» du parti en dépendait.

Les instructions auxquelles doivent s'astreindre les militants sont claires et précises.

C'est ainsi qu'il est exigé l'organisation d'assemblées générales, en premier lieu, «pour sensibiliser tous les élus des APC et APW en présence des cadres du parti, essentiellement des parlementaires des deux chambres, des mouhafedhs et des membres du Conseil national.

Une seconde assemblée générale sera chapeautée par un délégué, qui sera désigné par Belkhadem.

Cette assemblée se déroulera en présence d'un huissier de justice. Les critères d'éligibilité doivent être conformes aux statuts particuliers ainsi qu'au règlement intérieur, notamment dans ses articles 13, 14, 16, 17, 18, 19 et 20. Le candidat est soumis à l'obligation d'attester ses cotisations et ses participations financières.

L'installation de la commission de candidature doit être entérinée par l'assemblée générale conformément à l'article 12 du règlement intérieur. Le délégué a la charge d'étudier et de dresser les listes des candidats. La nouveauté lors du prochain rendez-vous électoral concerne indéniablement la procuration. Alors que par le passé, un candidat pouvait en présenter plusieurs, ce qui donnait lieu à beaucoup de confusion et de déviations, cette fois-ci, Belkhadem ferme la porte, en ne tolérant qu'une seule procuration. Il est également prévu un deuxième tour entre le premier et le deuxième candidat sur la liste quand il y a absence de majorité absolue. Belkhadem espère totaliser un plus grand nombre de sièges.

Photo : Samir Sid

Aucun détail n'est négligé pour réussir l'opération électorale.

Dans la directive qu'il a envoyée à ses cadres, il met l'accent sur l'importance de l'échéance électorale : «Dans le cadre du travail de terrain qu'ont entrepris les responsables à travers les rencontres avec les élus au niveau des structures de base, et ce, en prévision du renouvellement partiel du Conseil de la nation, ces élections sont une étape cruciale dans la vie du parti, au regard des préparatifs du 9e congrès et s'agissant de la campagne de dénigrement qui cible le parti».

Et d'ajouter que «ce rendez-vous est une occasion à ne pas rater pour consolider la position du parti au sein des institutions élues comme la première force politique». Il appelle les militants à s'armer «de prudence et de vigilance et à ne pas se laisser tenter par des intérêts vénaux pour obtenir le maximum de sièges au Sénat».

Il est certain que ces nouvelles décisions ne sont pas étrangères au discours du président de la République qui compte mettre de l'ordre dans le paysage politique gangrené par l'argent.

Fatma Haouari

ANCIEN PRÉSIDENT DU SÉNAT

Bachir Boumaâza est décédé

Bachir Boumaza est décédé hier matin à Lausanne (Suisse) à l'âge de 82 ans. Natif de Kherrata, Bachir Boumaâza a rejoint les rangs du PPA-MTLD de Messali El Hadj après les massacres du 8 Mai 1945.

Il rallie ensuite les rangs du Front de libération nationale en 1956 avant d'être arrêté par les autorités françaises en 1958. Il réussit à s'enfuir de la prison de Fresnes en 1961 et part se réfugier en Allemagne. Il rentre en Algérie à l'Indépendance et entre au gouvernement en qualité de ministre du Travail et des Affaires sociales il est nommé ensuite ministre de l'Economie nationale puis ministre de l'Industrie et de l'Energie.

Au lendemain du «redressement révolutionnaire» de 1965, il intègre le Conseil de la révolution en tant que ministre de l'Information. Un poste qu'il quittera une année plus tard pour partir en France et se lancer dans l'opposition au président Houari Boumediene.

Bachir Boumaâza revient au-devant de la scène politique à la faveur de la création de la Fondation du 8 Mai 1945 puis, en 1997, en qualité de premier président du Conseil de la Nation.

Boumaâza quittera cette institution en 2001, mettant ainsi fin à une longue carrière d'homme politique.

T. H.

LES SYNDICALISTES EXIGENT L'ABROGATION DE LA CIRCULAIRE D'AOÛT DERNIER

Tension au port d'Alger

Le ministre des Transports, M. Amar Tou, devra faire face à une semaine décisive, notamment au lendemain de la réunion qui regroupera une délégation de la Fédération nationale des travailleurs du transport (UGTA) et le président de la GSP Gestramar. Un éventuel échec des négociations entre les deux parties débouchera sur un bras de fer aux conséquences inestimables.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Les représentants des travailleurs d'une dizaine d'entreprises publiques activant au niveau du port d'Alger semblent décidés à aller au bout de leur action de revendication.

La réunion prévue la semaine prochaine avec le directeur en charge de la Gestion du portefeuille des entreprises publiques de la façade maritime (Gestramar) est perçue comme celle de la dernière chance.

La réunion qui doit se tenir à la demande de la Fédération nationale des travailleurs du transport (UGTA) aura comme principal ordre du jour, selon une source syndicale sûre, «la décision prise par le ministre des Transports de décongestionner le port d'Alger». La mesure prise par M. Amar Tou, que les représentants des travailleurs qualifient de «hâtive» et d'«irréfléchie», aura pour conséquence directe, ajoute-t-on, «le licenciement à court terme de pas moins de 1 500 travailleurs».

Il y a lieu de rappeler que le premier responsable du département des Transports avait pris la décision, en août dernier, d'orienter vers les ports de Mostaganem et Djendjen toutes marchandises non containérisées. Or, du côté des syndicalistes, «une telle mesure aurait pu faire l'objet d'une profonde réflexion, en associant le partenaire social», ce qui aurait permis d'«éviter une tension sociale aux conséquences inestimables».

Ainsi, forts du soutien de plus de 8 000 travailleurs représentant une dizaine d'entreprises, les représentants des travailleurs, par le biais de leur fédération, ont tiré, il y a quelques jours, la sonnette d'alarme, en indiquant que la situation est «aujourd'hui au bord de l'explosion au niveau du port d'Alger». Conséquence : au moins 1 500 travailleurs, dont une majorité de journaliers, risquent de perdre leur emploi. Au moins huit entreprises, et pas des moindres, en l'occurrence l'Entreprise portuaire d'Alger (Epal), l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (Entmv), mais aussi GEMA, Cnan Nord, Cnan Med ou encore Nashco et Filtrans ont vu leurs «paramètres de gestion économique totalement altérés par rapport aux objectifs financiers prévisionnels».

«Ce déséquilibre enregistré deux mois après l'entrée en vigueur de la décision prise par le département des Transports aura pour conséquence directe la compression du personnel», explique un syndicaliste.

Face à cette situation que les syndicalistes qualifient de «grave» et porteuse d'«incertitude sociale», un appel a été lancé en direction des pouvoirs publics, plus précisément la SGP Gestramar et le ministère des Transports, lors de la réunion du 27 octobre dernier.

Les représentants des travailleurs revendiquent «l'ouverture du dialogue et de la concertation en vue de discuter de la situation des entreprises et du devenir des travailleurs».

Les initiateurs de cette démarche considèrent qu'«une première évaluation des conséquences de cette mesure est un passage obligé dans le but d'en tirer les conclusions».

A. B.